

Bourg Saint Maurice - Le 09/06/2025

COMMUNICATION DU CONSEIL SYNDICAL
Communication from the co-ownership council

Objet: Point de la situation au 06/06/25

Bonjour à tous,

Le conseil syndical vous communique les dernières informations en sa possession, suite à une réunion avec notre syndic vendredi 6 juin.

Sécurisation de l'ensemble des bâtiments: dépose de l'ancienne toiture et charpente finalisée ce jour.

Diagnostic amiante effectué et retour négatif.

La pose d'une toiture temporaire va commencer.

Pour les bâtiments A et B :

Alimentation en eau avec séparation de ces deux bâtiments du reste de la copropriété fait .

Ré-Alimentation en électricité (parties communes et parties privatives) avec séparation de ces deux bâtiments du reste de la copropriété fait .

-Ré-Alimentation de la VMC avec séparation de ces deux bâtiments du reste de la copropriété fait.

-Remise en marche de l'ascenseur après contrôle de l'installation doit être effectuée lundi matin 9/6.

-Prélèvements et analyses de la qualité de l'air doit être effectué prochainement (le devis a été validé jeudi 5/6 par l'assurance)

Il y a donc de l'eau, de l'électricité et de la VMC dans ces deux bâtiments.

Il reste maintenant à remettre en route l'ascenseur et attendre les résultats des prélèvements sur la qualité de l'air.

Il est primordial de rappeler à tout le monde que ces deux bâtiments seront à nouveau habitables une fois que l'on aura reçu les rapports, l'autorisation écrite des différents experts et pour finir, celle de la mairie.

Nous espérons tout autant que vous "un retour à l'habitabilité" dans ces deux bâtiments le plus rapidement possible.

Pour les appartements situés en zone C et hors de la zone de sécurité, les experts continuent de chercher des solutions techniques envisageables. La tâche n'est pas facile car il faudra "isoler" ces appartements des autres...

Pour la zone sinistrée, la réception du rapport du bureau d'études structure est la prochaine étape du dossier.

En fonction des agendas des experts et en tenant compte des délais légaux, la date de l'AG extraordinaire a été fixée au lundi 7 juillet 2025 à 13h00 aux Arcs 1800.

Le conseil syndical.